



Montpellier, le 12 décembre 2017

Monsieur le Directeur Académique
DSDEN de l'Hérault

Objet : Recrutement sur Postes à Exigences Particulières pour les classes dédoublées

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons pris connaissance de la circulaire départementale concernant le recrutement sur Postes à Exigences Particulières (PEP) pour les classes dédoublées à la rentrée 2018. Nous sommes très étonnés de cette décision, à laquelle nous restons fermement opposés. Nous vous demandons expressément de revenir sur ce choix, pour les raisons suivantes :

- Ce sont des postes d'adjoints classiques (avec effectif réduit), **tout enseignant doit pouvoir les occuper sans passer par une sélection préalable**. Si votre logique est de prêter une attention particulière à ces postes, nous vous invitons à former les enseignants concernés plutôt qu'à les sélectionner à l'entrée.
- **Transformer ces postes en PEP nécessiterait de fermer des postes « classiques » dans les écoles concernées**, ce qui pénaliserait de nombreux enseignants et verrouillerait le mouvement des personnels.
- **Cette décision n'est pas conforme à la note de service n°2017-168**, publiée au B.O spécial n°2 du 9 novembre 2017, qui cadre nationalement la mobilité des enseignants. La partie III.2.2.1 liste précisément les postes pouvant être classés comme PEP, les classes dédoublées n'en font pas partie.
- **L'article 2 du décret n°89-122 stipule que la répartition des classes entre les adjoints d'une école est une prérogative du directeur et du conseil de maîtres**. Recruter les enseignants des classes dédoublées sur PEP empêche les directeurs et conseils de maîtres d'exercer ce droit.
- Lors du groupe de travail du 21 novembre 2017, les organisations syndicales ont été consultées à ce sujet et étaient largement d'accord pour refuser cette hypothèse. **Nous nous étonnons de constater le peu d'importance donnée au dialogue social dans notre département...**

Nos organisations vous demandent une audience rapide pour évoquer les problèmes soulevés par cette circulaire .

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, que nos demandes sont motivées par notre attachement à un Service Public d'Éducation de qualité.

Les secrétaires départementaux de Sud-Education, SE-Unsa, Snuipp-Fsu